



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

# DEBATS DE QUALITE SUR LE 4<sup>E</sup> PARC EOLIEN EN MANCHE. PROCHAINE ETAPE : UNE MEILLEURE PLANIFICATION DES PROJETS

France Nature Environnement, France Nature Environnement Normandie et ses associations fédérées sont pleinement impliquées dans le débat public de grande qualité conduit par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur le 4<sup>e</sup> parc éolien en Manche. Ce débat est indispensable à l'optimisation du projet et à sa meilleure acceptabilité sociale. Des pistes d'amélioration ont été identifiées : meilleure planification des parcs, approfondissement des connaissances environnementales, poursuite de l'association du public dans les prochaines phases du projet.

Nos associations se félicitent du débat public concernant le projet d'un quatrième parc éolien maritime en mer de Manche, débat public dans lequel elles se sont très largement engagées. Cette nouvelle procédure de dialogue et d'information proposée dans le cadre institué par la loi pour un État au service d'un esprit de confiance (ESSOC) marque un progrès notable du dialogue environnemental sur la transition énergétique entre l'État, les territoires et leurs acteurs.

Les conclusions de ce débat sont extrêmement claires mais posent, au-delà de la question initiale du choix du site du quatrième parc éolien, des questions fondamentales non réglées à ce jour dont celle de la planification préalable du développement des énergies marines renouvelables et des usages de la mer. A ce titre nous regrettons que la question soumise au débat n'ait pas tout de suite porté sur l'installation des plusieurs parcs de cette macro-zone prévus par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

A la suite de ce débat l'État a pris rapidement la décision de poursuivre le projet de quatrième parc éolien en mer de Manche. La zone d'implantation à l'Est du Cotentin, a été arrêtée. Cette décision du 4 décembre 2020 est parue au Journal Officiel, accompagnée d'un communiqué de presse conjoint au Ministère de la transition écologique et au Ministère de la mer.

France Nature Environnement, France Nature Environnement Normandie saluent la décision du gouvernement de créer un 4<sup>ème</sup> parc éolien marin en mer de Manche, au large de la Normandie. Trois éléments, fortement soulignés au cours du débat public, remarquablement conduit par la CNDP et repris dans la communication gouvernementale sont fondamentaux pour la bonne réussite de ce projet et des projets ultérieurs, indispensables à la mise en place concrète de la part des énergies renouvelables prévues par la PPE :



**1. Une véritable planification sur le long terme des projets de parcs éoliens** en mer de Manche et sur les autres façades maritimes, planification établie avec tous les acteurs concernés et le concours des Conseils maritime de façade. Il est indispensable d'avoir une vision à long terme sur les futurs projets de parcs, afin d'éviter les approches fragmentées, en rassemblant et rationalisant les décisions et en donnant une perspective acceptable par tous.

**2. Un approfondissement et un élargissement des connaissances environnementales indispensables à la désignation pertinente des territoires d'implantation des futurs parcs.** Comme la démontré le débat, les connaissances environnementales sont encore très largement insuffisantes notamment en ce qui concerne les circulations migratoires d'oiseaux et de chiroptères, la fréquentation par les grands mammifères marins et les poissons. Il est donc indispensable de lancer, en sus des études d'impact obligatoires sur chaque projet, une vaste étude environnementale sur toute la mer de Manche et notamment la zone 5 du DSF, afin d'approfondir les connaissances, étude sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat et sur au moins deux à trois cycles biologiques annuels.

**3. Une association continue du public tout au long du processus** à venir dans le cadre de la CNDP. Celle-ci ne doit pas se limiter aux seules conclusions de la consultation publique, mais se poursuivre sous le contrôle du garant CNDP, pendant les phases suivantes et selon des modalités à définir

France Nature Environnement, France Nature Environnement Normandie et ses associations fédérées, considèrent que l'acceptabilité du projet de nouveau parc et le développement soutenable d'une filière qui doit donner à voir son exemplarité environnementale passent par la mise en œuvre de ces trois conditions. Elles notent l'intérêt et les engagements de l'Etat à ce sujet qui figurent dans le communiqué de presse du 4 décembre 2020. Elles veilleront à la bonne application de ces engagements.

#### **Pour aller plus loin**

##### **[Sur le terrain]**

[Eoloscope offshore : un outil d'aide au positionnement sur les projets de parcs éoliens en mer](#)

##### **[Communiqués]**

[Éolien en mer : le défi de l'acceptabilité](#) (2018)

[Éoliennes en mer : à quand une stratégie nationale claire ?](#) (2017)

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 53 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur [fne.asso.fr](http://fne.asso.fr), [Facebook](#), [Twitter](#) (@FNEasso) et [LinkedIn](#).